FLEURY
LES-AUBRAIS
Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Délibération n°2025_006 BIS

6) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - appel à projets 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept janvier, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **20 janvier 2025**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Barbara NUGOU, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Philippe RICHARD (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Isabelle MULLER (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Nicolas LE BEUZE (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

Absent·e·s :
Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Alain LEFAUCHEUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 29
Nombre de conseillers votants	: 33

FINANCES

6) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - appel à projets 2025

Mme Carole CANETTE, Maire, expose

L'appel à projets 2025 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les opérations de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics.

A ce titre, la Ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour un ensemble de travaux relatifs à la rénovation de 2 écoles, à la mise en conformité de l'accessibilité d'une salle publique, ainsi qu'à des travaux de remise aux normes de la Crèche des Oisillons.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 467 684 € HT. Le plan de financement est défini comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Rénovation de l'Ecole Ferragu (annexe)	259 352 €	DSIL	374 147 €
Couverture et chaudière de l'Ecole Aragon	66 666 €		
Remise aux normes et reprise de la verrière de la Crèche des Oisillons	100 000 €		
Travaux d'Adap à la salle François Villon	41 666 €		
		Autofinancement	93 537 €
TOTAL	467 684 €	TOTAL	467 684 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2334-42 instituant la dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes,

Vu l'appel à projets de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission 4 (finances – ressources humaines) du 13 janvier 2025,

Considérant que cette opération est éligible à la DSIL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- sollicite une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 374 147 €, soit 80 % du montant prévisionnel de l'opération,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 17 FEV. 2025

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 17 FEV. 2025
Publié le : 17 FEV. 2025

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr